

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à 19h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Président.

Convocation du 17/10/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents : Victor DENOUVION, Isabelle BELBÉZE, Naziha ABOULGHAZI, Éric AUTECHAUD, Suzanne BENCHARGUI, Jean-Marc CARNEIRO, Albertine DE CARVALHO, Corinne FARRET, Aline BERGOUGNAN, Bernard BOUÉ, Marie-Françoise DELMAS, Claudine LACOSTE, Anne-Marie MARTIN, Juliette MONTEIL, Jean NOUGAROLIS.

Étaient excusés : Rachid CHIBLI et Agnès CARRARO.

Avait donné pouvoir :

- Agnès CARRARO avait donné pouvoir à Isabelle BELBÉZE

Présents : 15

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : ACTIVITE « MARCHÉ NORDIQUE » DU CCAS, APPROBATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC RADU CRISTINA, PRESTATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE, FIXATION DES TARIFS N°2025-25

Dans le cadre des animations du CCAS, des séances de marche nordique adaptées aux personnes âgées de plus de 60 ans, résidant sur la commune sont proposés tous les mardi matin de 9h à 10h30 en extérieur.

Le Président précise que ces cours sont pris en charge par le CCAS mais qu'une adhésion sera demandée aux usagers.

Le Président précise que ces cours sont adaptés et offrent une série d'exercices pour renforcer la masse musculaire, conserver ou apprendre l'équilibre ainsi qu'une certaine mobilité articulaire de façon à assurer un meilleur vieillissement.

La pratique de cette activité de marche nordique pour seniors peut se faire de manière préventive pour lutter contre les maladies liées au vieillissement. Cette activité de marche nordique à destination des seniors vise également à lutter contre la sédentarité et permettre une vie sociale épanouie.

Le Président indique que cette activité sera animée par un prestataire extérieur :

- Mme RADU Cristina,
- selon le devis présenté en date du 02/08/2025 fixant le tarif de la séance à 52.50€ à compter du 30/09/2025 et ce jusqu'au 30/06/2026 inclus. (coût total pour la période 1785€ pour 34 séances)

Afin de mettre en place ces séances de marche Nordique, le Président précise qu'il est donc nécessaire d'établir un contrat de partenariat avec Mme RADU Cristina. Ce contrat de partenariat précisera le

Accusé de réception en préfecture
031-263105942-20251023-DELIB202525-DE
Reçu le 30/10/2025



fonctionnement de l'animation (dates, lieux et horaires, nombre maximum de participants) ainsi que la durée du partenariat et les modalités de règlement.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le contrat de partenariat entre le CCAS et Mme RADU Cristina, Prestataire pour l'activité de « marche nordique »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES AVOIR DELIBÉRÉ

APPROUVE le Contrat de partenariat entre le CCAS et Mme RADU Cristina, Prestataire.

AUTORISE le président à signer le contrat de partenariat

FIXE le tarif pour cette activité tel que détaillé ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 03 NOV. 2025



Le Président, Victor DENOUVION.

